



DIJON MÉTROPOLE

Plan Climat et Biodiversité

2024 - 2030

Annexe 6

MÉTHODOLOGIE GÉNÉRALE D'ÉLABORATION DU PLAN CLIMAT ET BIODIVERSITÉ



Dijon s'engage



Synthèse méthodologique des transitions 2024-2030



Mai 2025



metropole-dijon.fr



Sommaire

- 1 Introduction**
- 2 Mobilisation et engagement**
- 3 Elaboration de la stratégie**
- 4 Elaboration du document**
- 5 Les Fiches Action et les portefeuilles**
- 6 Les instances d'animation et de pilotage**
- 7 Dispositif de suivi et d'évaluation**
- 8 Annexes**



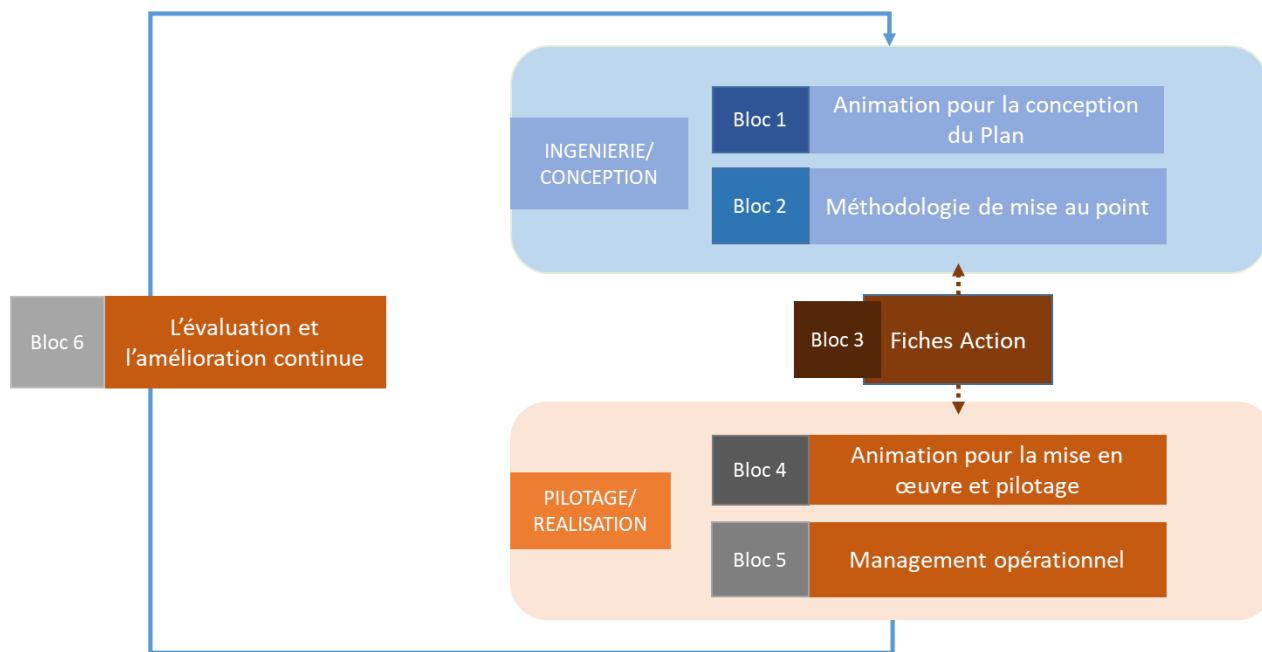
Introduction

Introduction

- Ce guide méthodologique vise à rendre accessibles et intelligibles les réflexions, les étapes et les processus nécessaires au pilotage systémique des transitions environnementales, sociales et économiques sur 2024-2030 sur le territoire de Dijon métropole.
- Afin d'assurer une coordination efficace et une appropriation collective de la démarche, ce guide s'adresse à l'ensemble des acteurs mobilisés.

Articulation des blocs méthodologiques

L'ensemble des processus nécessaires au pilotage systémique des transitions est appelé gouvernance territoriale, et se décompose comme suit :

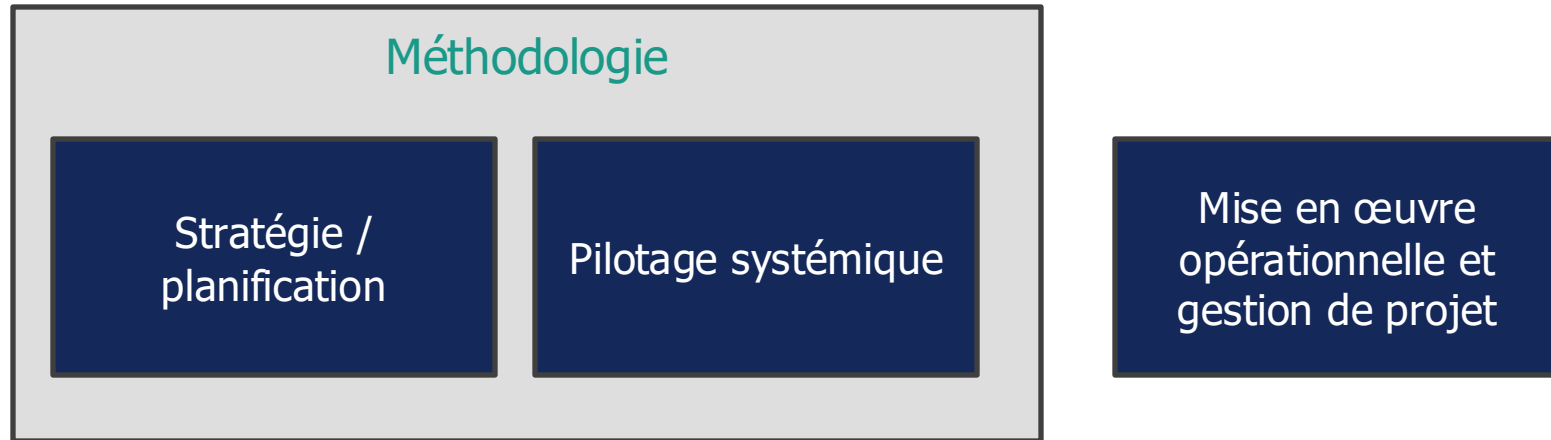


Construction du pilotage du Plan Climat et Biodiversité (PC&B)

Blocs méthodologiques	Description	Lien entre les blocs	Renvoi dans le document
Bloc 1 : Animation pour la conception du Plan	Définition du processus de coordination et d'implication des parties prenantes dans l'élaboration du Plan Climat et Biodiversité (PC&B).	Alimente les Blocs 2 et 3 avec les objectifs stratégiques et les propositions formulées par les parties prenantes.	8-12
Bloc 2 : Méthodologie de mise au point du document	Définition des documents clés qui constituent l'ensemble du processus PC&B et présentation de la méthodologie utilisée pour élaborer le plan.	Structure le Bloc 3. Est mis en œuvre par le Bloc 3, Bloc 4, Bloc 5 et amélioré par le Bloc 6.	13-25
Bloc 3 : Fiches Actions	Définition des fiches d'action, outil opérationnel du plan. Elles traduisent les objectifs stratégiques en actions concrètes, structurées par des leviers d'action systémiques, des effets attendus et les domaines d'activité humaine.	Utilise la structure des documents clés du Bloc 2 et constitue une base de travail pour les Blocs 4 et 5.	26-31
Bloc 4 : Animation pour la mise en œuvre et le pilotage	Définition de la mise en œuvre de l'action, coordination des parties prenantes, suivi et pilotage.	Est basé sur les Fiches Action du Bloc 3 et les documents de structuration du Bloc 2. Est suivi et évalué par le Bloc 6.	32-33
Bloc 5: Management opérationnel	Définit la gestion des ressources, la coordination des acteurs pour mettre en œuvre les processus et atteindre les objectifs fixés dans les documents clés.	Structure la gestion opérationnelle des Blocs 3, 4 et 6.	34
Bloc 6: Evaluation et amélioration continue	Évaluation des performances, de la réalisation ou non des objectifs, les améliorations à mettre en place.	Alimente la structure globale et donc les Blocs 2, 3, 4, 5.	35-38

Un système intégré de management

La méthodologie présente la stratégie, traduite dans différents documents cadres, ainsi que le pilotage systémique.

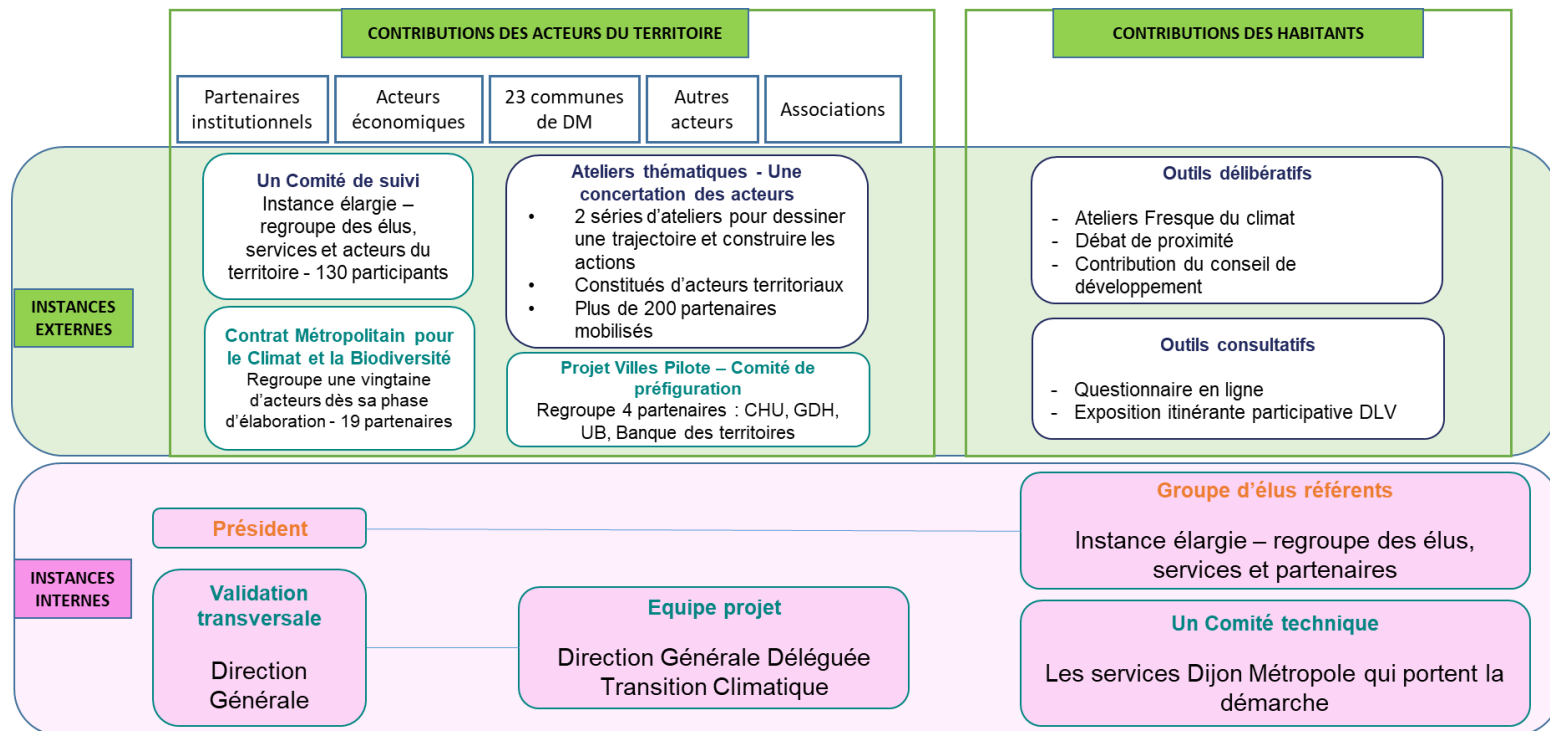




Mobilisation & Engagements

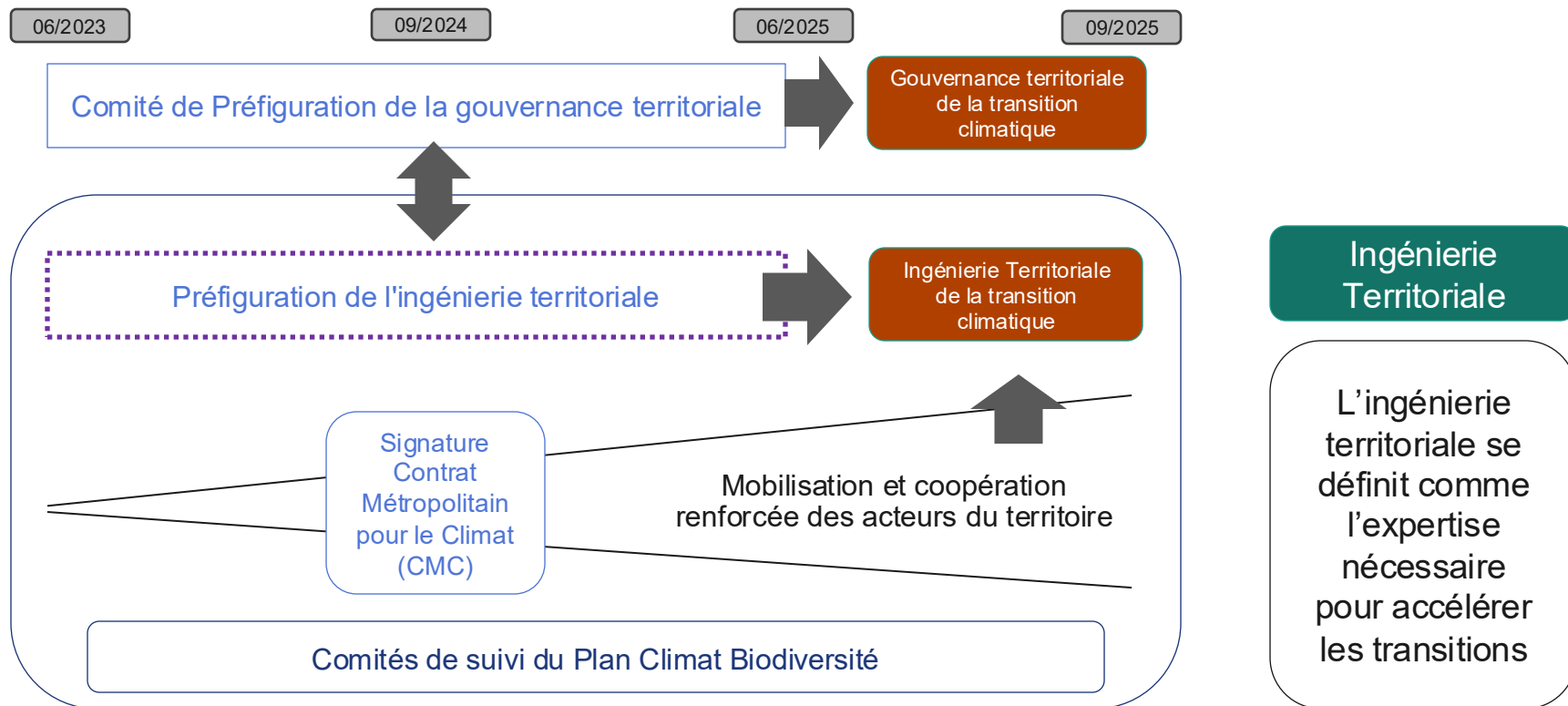
Contribution à l'élaboration du PC&B

La coopération est un pilier majeur de la conception et du pilotage des transitions. Plusieurs instances ont permis d'alimenter les réflexions sur le Plan Climat et Biodiversité, en mobilisant les parties prenantes du territoire, tout au long de sa phase de construction : de l'élaboration de la stratégie au Plan d'Action.



Mobilisation des acteurs du territoire

Dans le cadre de l'élaboration du plan climat et biodiversité, différents niveaux d'engagement des acteurs sont proposés.



Coopération avec les acteurs du territoire

Impulsé par la **Mission 100 Villes** et en articulation avec le programme Villes Pilotes et le PC&B, Dijon métropole a **renforcé la mobilisation et la coopération des acteurs du territoire** par un **Contrat Métropolitain pour le Climat et la Biodiversité (CMCB)**. Cela se traduit par :

- Une vingtaine d'acteurs engagés sur le territoire
- Agrégation des actions menées par les partenaires autour de 5 finalités :
 - production d'énergie renouvelable,
 - bâtiment,
 - mobilité,
 - eau et biodiversité
 - alimentation
- Traduction de l'engagement commun par l'affichage :
 - D'une trajectoire carbone
 - D'une trajectoire financière
 - Des contributions aux leviers d'actions du PCAET
- Des partenaires engagés avec des actions à fort impact

Dans la phase mise en œuvre est prévu un élargissement progressif des signataires



Coopération avec les acteurs du territoire

Dijon métropole a souhaité travaillé sur la préfiguration d'une ingénierie territoriale.

Une équipe de partenaires réduite pour porter les projets de transition du territoire, en coopération a été constituée.

- **4 acteurs publics**
- Engagement dans la préfiguration d'une ingénierie territoriale répondant aux besoins d'amplifier l'impact des actions réalisées sur le territoire
- L'ingénierie vise à :
 - Innover dans le financement de transition énergétique
 - Favoriser l'émergence d'actions de coopération permettant de renforcer l'ambition
 - De monitorer le territoire avec des outils partagés



Le Centre Hospitalier
Universitaire
Dijon Bourgogne



L'université de Bourgogne



Grand Dijon Habitat



La Banque des Territoires

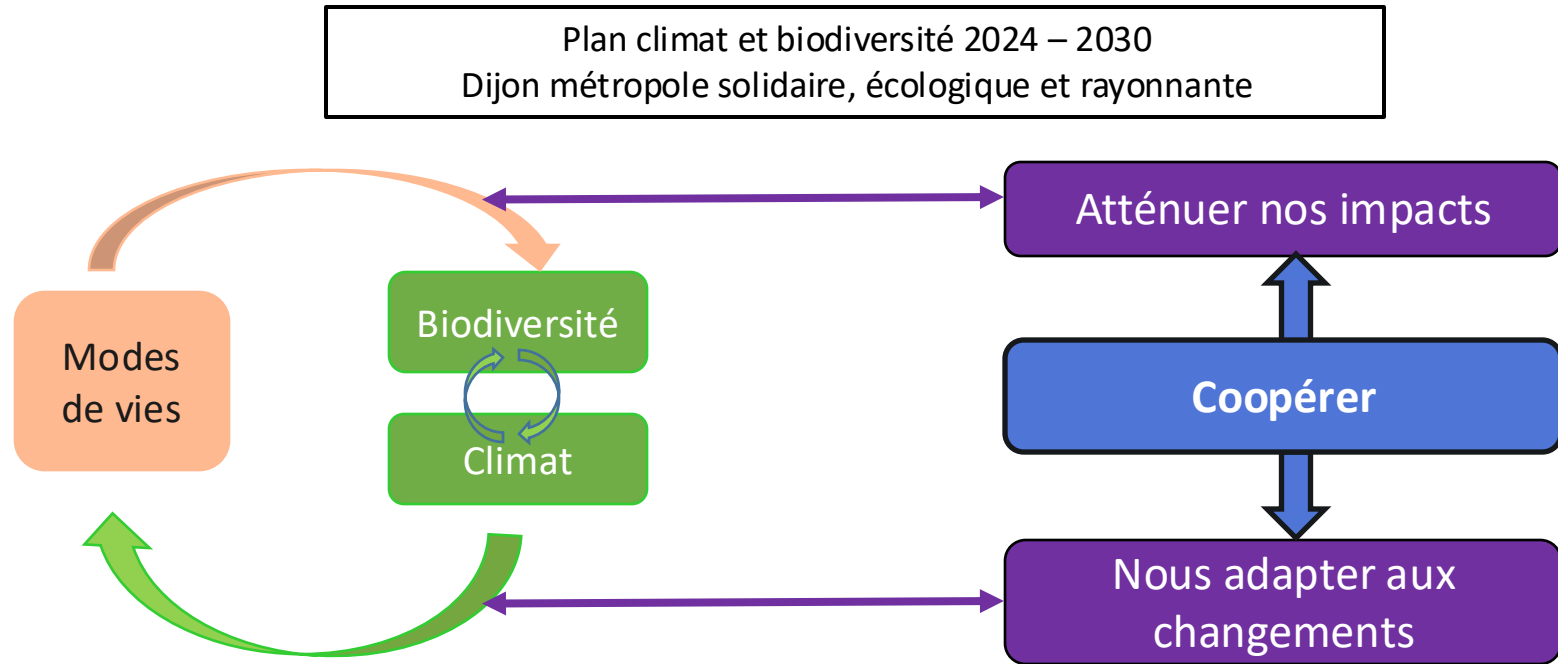
3

Elaboration de la stratégie

La stratégie du Plan Climat et Biodiversité

Nos modes de vie changent le climat et altèrent la biodiversité. De façon réciproque, le changement climatique et la perte de biodiversité commencent à impacter nos modes de vie.

Le Plan Climat et biodiversité repose sur trois axes stratégiques qu'il nous faut investir de façon simultanée et avec la même intensité : coopérer pour atténuer nos impacts et nous adapter aux changements.



Pour une transition socialement et économiquement soutenable

Méthodes de calcul des émissions de GES du territoire

	Inventaire territorial	Bilan carbone territorial
Périmètre	Scopes 1 et 2 (approche limitée aux frontières du territoire)	Scopes 1, 2 et 3 (pas de bornes géographiques)
Structuration	Secteurs d'activité	Secteurs d'activité et postes de consommation (alimentation, consommation)
Source de données	Inventaire 2022 ATMO Bourgogne Franche Comté	Emissions directes : • Inventaire 2022 ATMO Bourgogne Franche Comté Emissions indirectes: • ATMO (transports hors DM) • BD TOPO (voirie) • Observatoire et Prospectives DM 2021 (construction) • MyCO2 (alimentation, consommation)
Gaz inclus	CO2, CH4, N2O	CO2, NH4, N2O

Méthode de calcul des émissions de GES du territoire

La méthodologie utilisée de l'inventaire territorial est issue du Pôle de Coordination national sur les Inventaires d'émission Territoriaux (PCIT). Ce pôle est piloté par la Direction Générale de l'Energie et du Climat (DGEC) et est composé principalement de la fédération ATMO (fédération nationale des réseaux de surveillance de la qualité de l'air), du CITEPA et de l'INERIS. Les guides produits par cette taskforce assurent la bonne application des méthodes de référence du GIEC dans la production de données locales / territoriales et la cohérence des émissions de GES entre les districts régionaux et l'échelle nationale.

C'est sur la base des données de cet inventaire que sont définis les objectifs à 2030 du Plan Climat et Biodiversité.

Méthode de comparaison des trajectoires régionales et de Dijon métropole

Le Plan Climat et Biodiversité utilise 2010 comme année de référence, poursuivant la base établie dans son PCET 2011-2020. Pour permettre une comparaison avec le SRADDET (référence 2008) et la SNBC (référence 2015), les objectifs du SRADDET et de la SNBC ont été rapportés à la période 2010 via des Taux de Croissance Annuels Moyens (TCAM).

Pour la SNBC, les objectifs nationaux ont été appliqués au territoire. Par exemple, l'objectif de réduction des émissions des transports de 28% d'ici 2030 (par rapport à 2015) a été actualisé en tenant compte des résultats observés entre 2015 et 2022, nécessitant désormais un TCAM de 3,5% pour atteindre une réduction de 26% entre 2010 et 2030.

Pour le SRADDET, les objectifs de la trajectoire du scénario régional REPOS territorialisée à l'échelle du territoire ont été utilisés.



Emissions de GES – objectifs de résultats

Axe : atténuation

Domaine activité : Logement et bâtiment – Mobilité - Production et consommation - Agriculture et espaces de nature

Objectif du Plan Climat supérieur ou égal à l'objectif SNBC au même horizon
Objectif du Plan Climat inférieur à l'objectif SNBC au même horizon
Non applicable

Domaine	Objectif chiffré du Plan Climat Biodiversité			Comparaison objectif national		Comparaison objectif régional	
	Unité	Valeur	Temporalité	Valeur	Source	Valeur	Source
Réduction totale GES		-55%		-48%		-61%	
Réduction GES résidentiel		-67%		-58%		-67%	
Réduction GES tertiaire		-57%		-59%		-67%	
Réduction GES transports		-34%		-26%		-54%	
Réduction GES industrie		-54%		-50%		-62%	
Réduction GES industrie de l'énergie	% réduction	-74%	2010-2030	-65%	SNBC 2		
Réduction GES agriculture		-43%		-31%		-27%	SRADDET
Réduction GES traitement déchets		-51%*		-51%			

Remarque : l'objectif 2010-2030 de réduction pour le tertiaire est 2 points inférieur à la stratégie SNBC, tandis que l'objectif résidentiel est 9 points plus ambitieux. Cet écart s'explique par une réduction plus importante du secteur résidentiel entre 2010 et 2022. Entre 2022 et 2030, l'objectif est de -45% sur les bâtiments résidentiels et tertiaires (cf. page suivante). La réduction du secteur tertiaire pourra s'appuyer sur l'obligation du décret tertiaire de réduire les consommations énergétiques d'au moins -40 % d'ici 2030 par rapport à une année de référence prise entre 2010 et 2019, pour les bâtiments > 1000 m².
* Dijon Métropole traite les déchets de nombreuses collectivités sur le département de la Côte d'Or. Par conséquent, l'application de l'objectif national à ce secteur est justifiée par l'hypothèse d'une réduction des déchets dans les territoires dépendants de ce service.

L'ambition de Dijon métropole dépasse les objectifs de la SNBC pour presque tous les secteurs, mais reste 6 points inférieurs à la trajectoire SRADDET territorialisée. Cette dernière exigerait une division par plus de 2 des émissions entre 2022 et 2030. Après la réalisation de scénarios basés sur des groupes d'actions très ambitieux à mettre en place, il n'a pas été possible d'atteindre les objectifs SRADDET notamment dans le secteur mobilité.

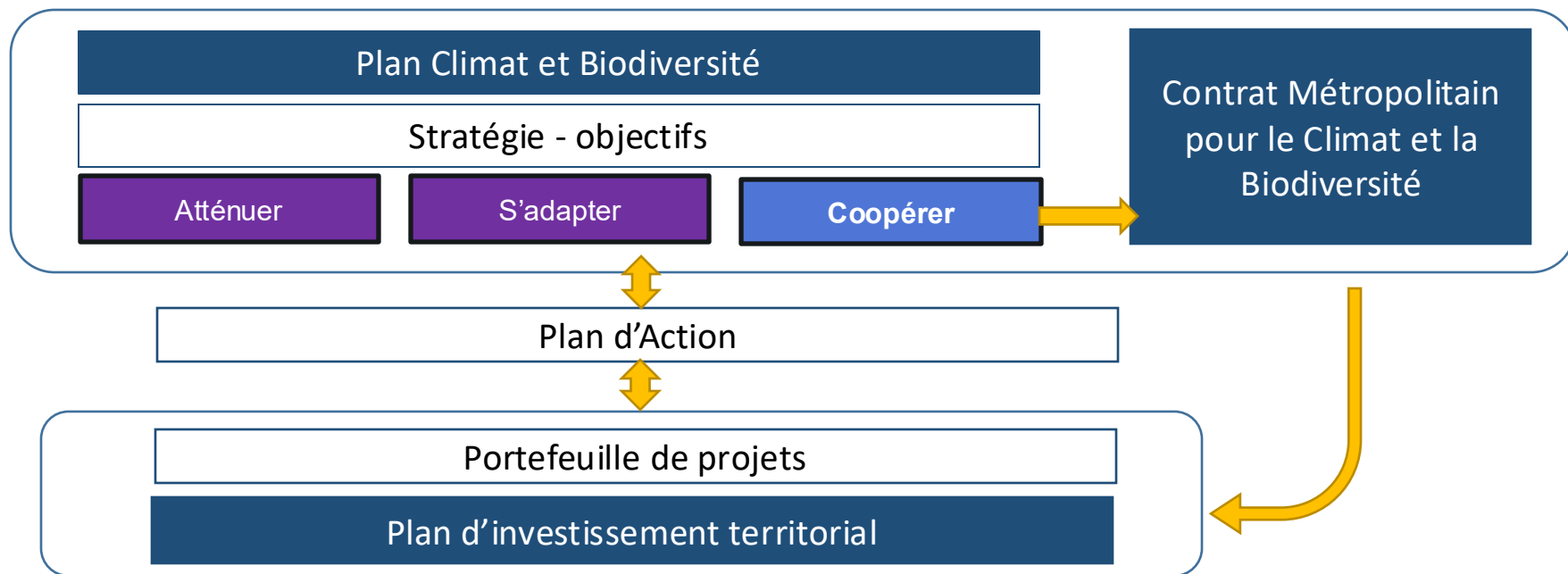
4

Elaboration du document

La construction du Plan Climat et Biodiversité

Axes
stratégiques

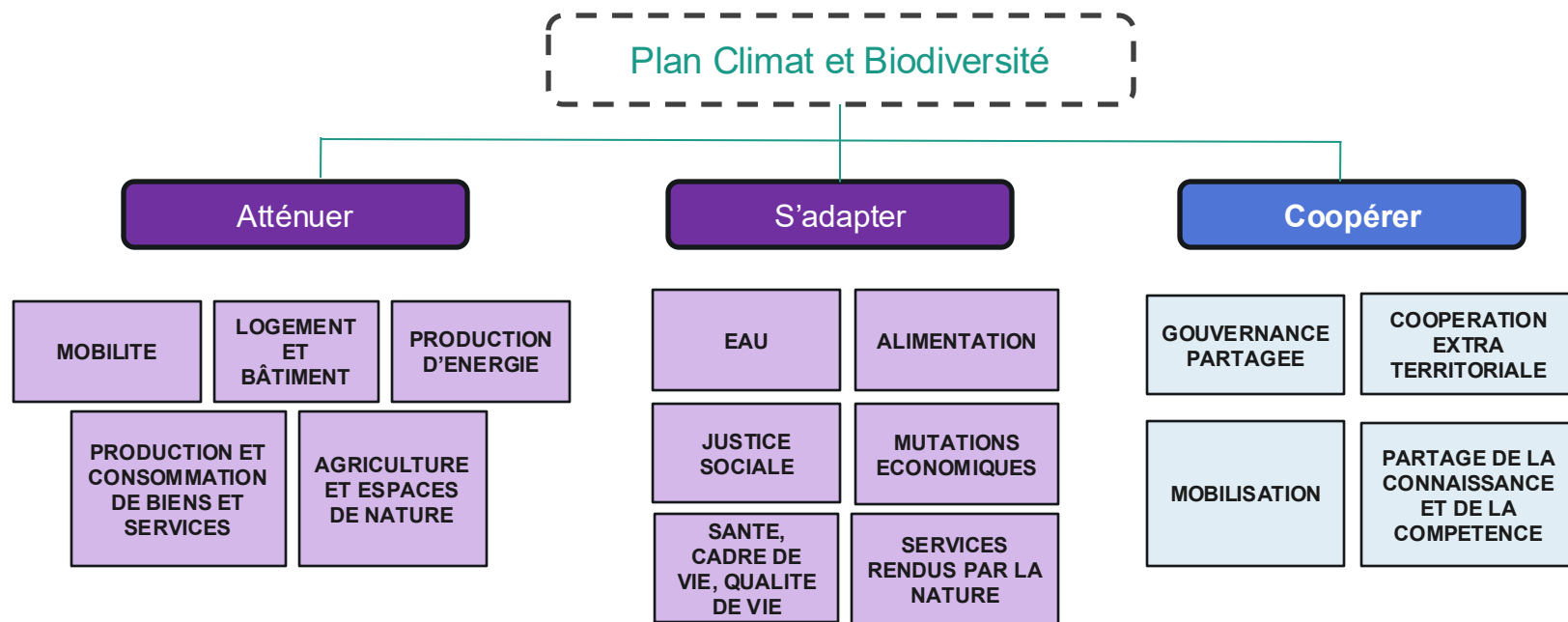
La stratégie du plan climat et biodiversité repose sur 3 axes : atténuer, s'adapter et coopérer.



Les 15 domaines d'activité humaine



Les axes stratégiques du Plan Climat et Biodiversité se déclinent autour de 15 domaines d'activité. Bien que chacun soit associé à l'axe auquel il contribue le plus directement, les interactions entre les différents axes et domaines seront autant que possible mises en avant.



Les 30 objectifs du Plan Climat et Biodiversité sont rattachés aux 15 domaines d'activité.

Les 14 effets systémiques attendus

Effets
attendus
(x 14)

Les effets attendus sont une traduction opérationnelle des objectifs stratégiques. Ils représentent l'ensemble des **transformations concrètes que le territoire entend mettre en œuvre**. Cette vision systémique des effets permet **d'identifier et de maximiser les synergies entre les différentes actions**

- Rénovation énergétique des bâtiments
- Aménagement des espaces et construction de bâtiments efficaces
- Flexibilité et pilotage des usages
- Développement des énergies renouvelables (électricité, gaz, chaleur)
- Optimisation et décarbonation des flux de mobilité internes au territoire
- Réduction, optimisation, et décarbonation des flux de mobilité entrants et sortants (déplacements pendulaires en autosolisme et fret)
- Promotion d'autres modes de consommation et de gestion des déchets
- Promotion d'autres modes de production et de gestion des déchets
- Evolution de nouveaux modes de gestion des espaces de nature
- Aménagement en faveur de la préservation des eaux sur notre territoire
- Accompagnement des plus vulnérables aux changements
- Accompagnement des acteurs économiques aux enjeux de la décarbonation
- Renforcement de notre résilience pour mieux gérer les aléas liés au changement climatique et à la raréfaction et l'érosion des ressources
- Aménagement favorable au développement des fonctionnalités des écosystèmes naturels

Les 5 leviers d'action systémique

Leviers
d'actions
systémiques
(x 5)

Rattachés aux fiches actions, les leviers systémiques sont les mécanismes à mobiliser afin d'obtenir un impact significatif au regard des objectifs de résultats attendus et ainsi favoriser l'accélération des transitions.

Solutions
technologiques et
techniques de
mise en œuvre

Gouvernance
(politique et
réglementation)

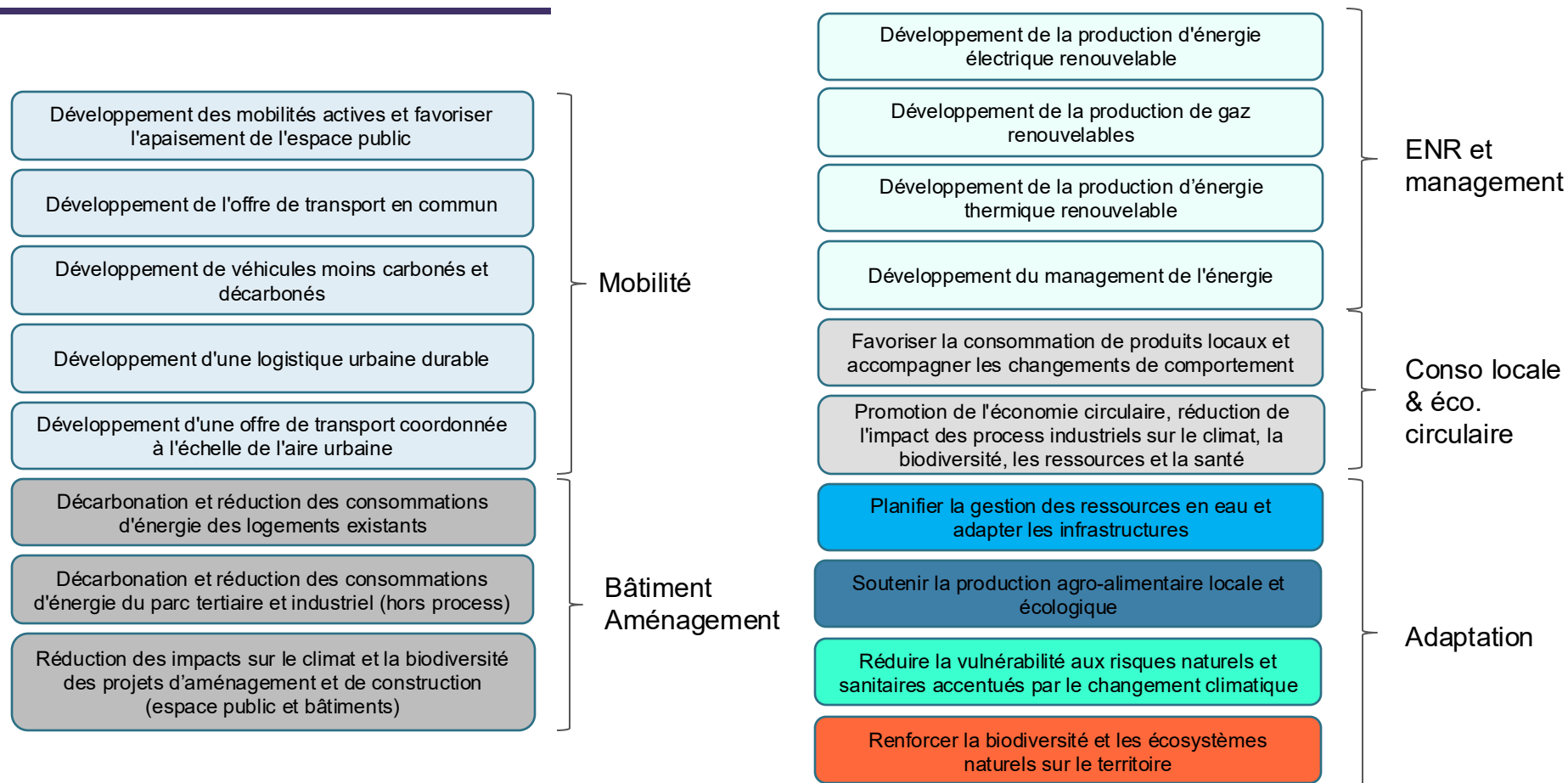
Innovation
sociale,
nouveaux
usages

Financement et
modèles
économiques,
montages
juridiques,
clauses d'achats

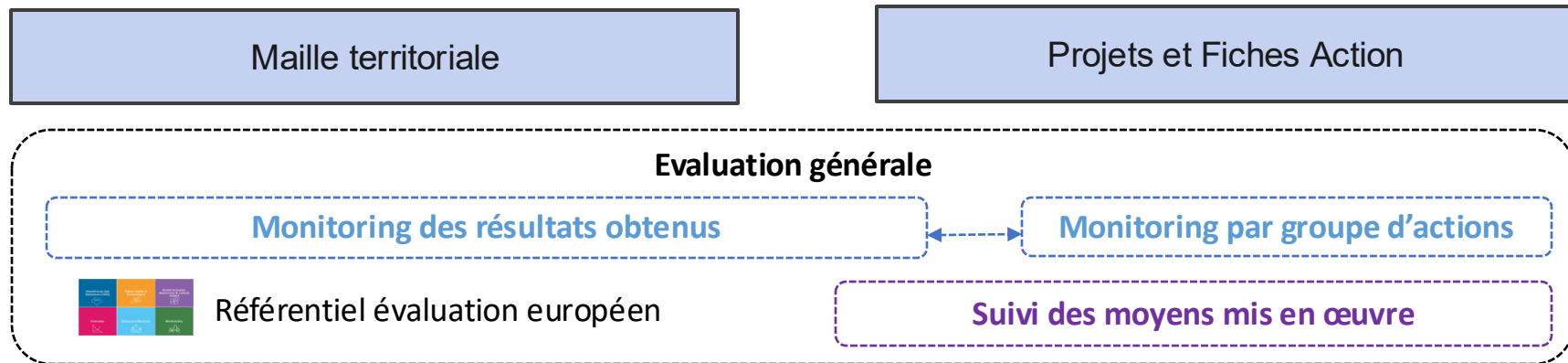
Capacités et
capabilités

Les 18 Fiches Action systémiques

18 Fiches
Actions



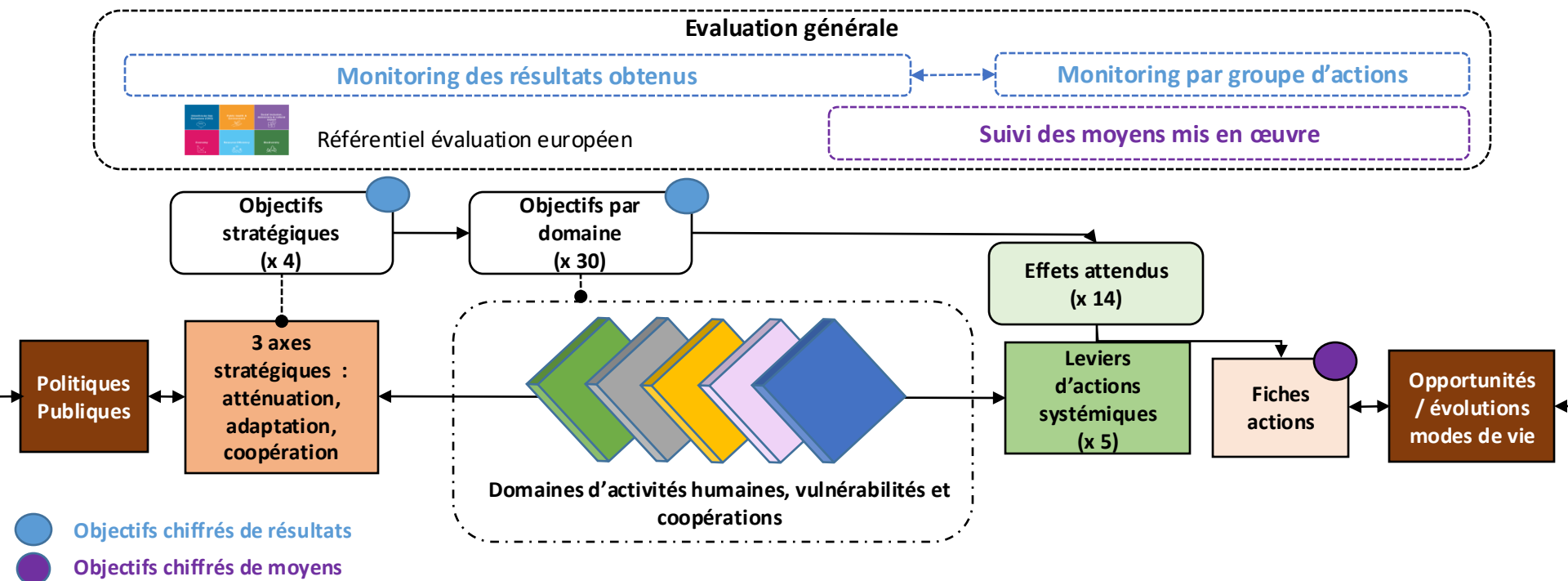
Synthèse du Plan Climat et Biodiversité



Dijon métropole a fait le choix d'élaborer des indicateurs basés sur des objectifs de résultat plutôt que des objectifs de moyen, que la collectivité s'engage à suivre dans le temps afin d'évaluer l'atteinte des objectifs. Cela permettra de favoriser une plus grande ouverture dans le choix des actions mises en oeuvre, dans les opportunités à saisir, dans les coopérations à construire et le déploiement d'une gouvernance partagée, enfin dans l'acceptabilité des solutions déployées. Pour autant, les moyens déployés feront l'objet d'un suivi et d'une évaluation de leur impact au regard de leur performance et de la trajectoire parcourue par le territoire.

Synthèse du Plan Climat et Biodiversité

Le Plan Climat et Biodiversité repose donc sur 3 axes stratégiques : Atténuation – Adaptation – Coopération. A chacun de ces axes sont associés des domaines d'activité, auxquels 30 objectifs sont rattachés. Afin d'atteindre ces objectifs, des leviers d'actions et des effets systémiques sont mobilisés au travers des Fiches Actions.





Les Fiches Action et les portefeuilles

Résumé constitutif des Fiches Action du Plan Climat et Biodiversité

Les Fiches Action, élaborées en vue d'un management systémique, sont des outils opérationnels du Plan Climat et Biodiversité. Liées aux domaines d'activités, elles répertorient les actions et politiques mises en place au regard des objectifs attendus et des parties prenantes mobilisées. Elles permettent **le suivi et le pilotage du Plan Climat et Biodiversité**, en **articulation avec les portefeuilles de projets**.

Le Plan Climat et Biodiversité comportent **18 Fiches Action**. Chaque fiche action est associée aux différents domaines qu'elle concerne. De la même manière, chaque domaine d'activité est mis en œuvre au travers de plusieurs Fiches Action simultanément.

Résumé constitutif des Fiches Action du Plan Climat et Biodiversité

1. Nom et responsable de la fiche action, description de l'action et parties prenantes impliquées

Dijon Métropolis - CCC / Action Plan - Transition Pathway							
	numéro	nom					
Numéro de la fiche action	16	Nom de la fiche action	Soutien à production agro-alimentaire locale et écologique				
	description	domaine principal	date	projet			
Responsable de la fiche action	Dijon métropole - Direction Alimentation Durable	Alimentation		2024-2028	Avancement	En cours de réalisation	

2. Trajectoire : calendrier, financière, points Climat et Biodiversité, co-bénéfices et risques

Travaux					
Description de l'action	Cette note a pour objectif de présenter aux différents acteurs du projet (partenaires, financeurs, etc.) les actions à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs du projet. Les actions sont classées en fonction de leur nature (technique, juridique, financière, etc.) et de leur impact (court terme, long terme, etc.). Les actions sont classées en fonction de leur nature (technique, juridique, financière, etc.) et de leur impact (court terme, long terme, etc.).				
Parties prenantes impliquées	○ Objet technique ○ Contenu et actions techniques	○ Autres acteurs techniques ○ Contenu et actions techniques	○ Autres acteurs techniques ○ Contenu et actions techniques	○ Autres acteurs techniques ○ Contenu et actions techniques	○ Autres acteurs techniques ○ Contenu et actions techniques
Justification principale	2020 : Information des représentants des entreprises de la région A				
Estimation financière	Coût estimé des actions techniques 1 000 000 000 €	Coût estimé des actions techniques 1 000 000 000 €	Coût estimé des actions techniques 1 000 000 000 €	Coût estimé des actions techniques 1 000 000 000 €	Coût estimé des actions techniques 1 000 000 000 €

3. Indicateurs de résultats

Indicateurs de résultats					
Dénomination	Indicateur	Objectif 2020	2019	Référence	Année de référence
Cat 1-États de santé	Indicateur de 103 indicateurs	04	%		2019
Cat 2-États de santé	Indicateur de 103 indicateurs	119	2000 - 100		2019
Neurosciences	Indicateur quantitatif de l'absence d'effets indésirables par unité de valeur produite	10	%		2019
Neurosciences	Indicateur qualitatif de l'absence d'effets indésirables par unité de valeur produite	04	%	40%	2020
Cat 3-États de santé	Taux de satisfaction client par unité de valeur produite	80	%	100%	2020

4. Effets attendus en regard des enjeux du PC&B

[illegible]

Effets attendus (x 14)

5. Principaux projets et politiques clés

[illegible]

6. Leviers systémiques à mobiliser pour agir

[illegible]

Leviers d'actions
systémiques
(x 5)

7. Identification des contributions aux objectifs du PC&B et liste des actions liées à la Fiche Action

[illegible]

Objectifs par
domaine
(x 30)



8. Ensemble des actions liées à la Fiche Action, par % de contribution

Componente de la oferta	Línea de acciones clave y de mayor impacto Transición						
	Labels de la oferta	Punto de contacto	Participación ciudadana	Relevancia social	El rol de la oferta	Impacto potencial de la oferta	Impacto potencial de la oferta
100%	Desarrollo de una estrategia de comunicación y difusión de la oferta, considerando los canales de comunicación más relevantes para el público objetivo.	Call center	Participación ciudadana	2021	2021	Comunicación	Mayor conocimiento de la oferta
100%	Desarrollo de una estrategia de comunicación y difusión de la oferta, considerando los canales de comunicación más relevantes para el público objetivo.	Call center	Participación ciudadana	2021	2021	Comunicación	Mayor conocimiento de la oferta
100%	Desarrollo de una estrategia de comunicación y difusión de la oferta, considerando los canales de comunicación más relevantes para el público objetivo.	Call center	Participación ciudadana	2021	2021	Comunicación	Mayor conocimiento de la oferta
100%	Desarrollo de una estrategia de comunicación y difusión de la oferta, considerando los canales de comunicación más relevantes para el público objetivo.	Call center	Participación ciudadana	2021	2021	Comunicación	Mayor conocimiento de la oferta
100%	Desarrollo de una estrategia de comunicación y difusión de la oferta, considerando los canales de comunicación más relevantes para el público objetivo.	Call center	Participación ciudadana	2021	2021	Comunicación	Mayor conocimiento de la oferta

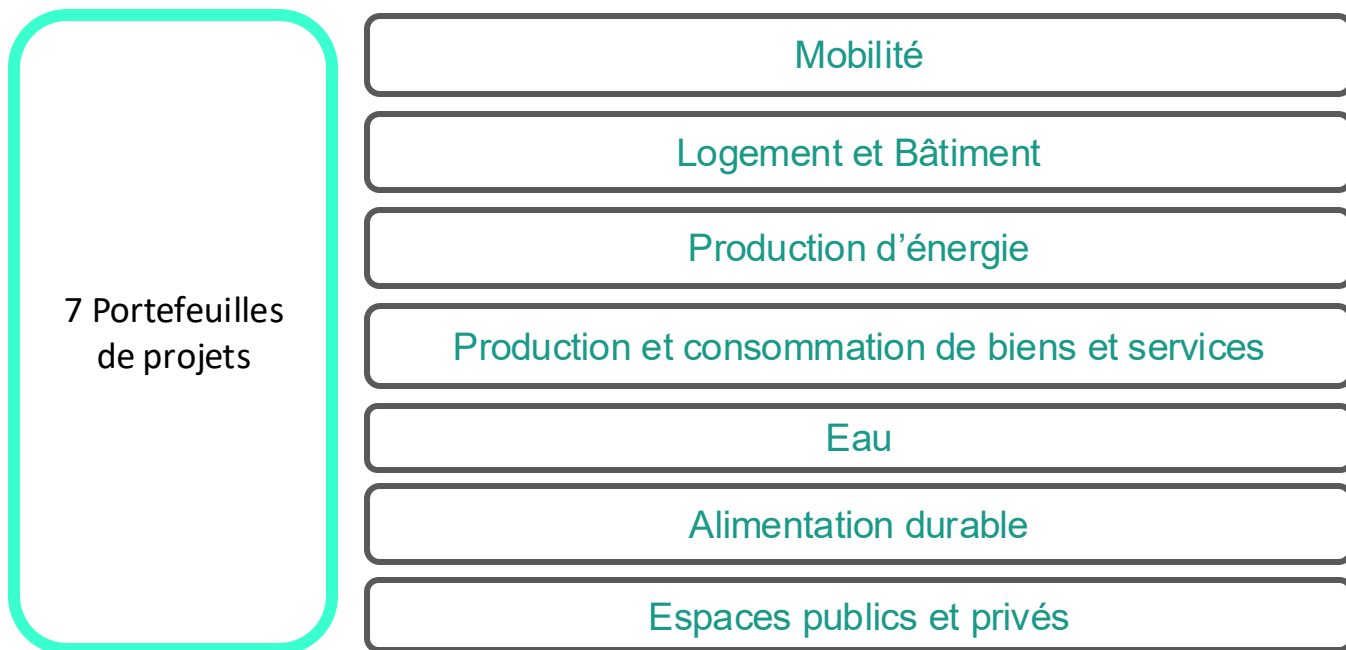
Résumé constitutif des Fiches Actions du Plan Climat et Biodiversité

Les Fiches Actions :

- Sont **affectées à un pilote**, chargé d'assurer le suivi
- Décrivent la **mobilisation des parties prenantes** par thème (ou domaine d'activité) et les **besoins d'investissement associés**, dont le détail est décrit dans le Plan d'Investissement
- Identifient les **effets attendus** des actions menées en regard des effets systémiques attendus par le Plan Climat et Biodiversité ; la mesure des effets systémiques permet d'alimenter la modélisation utilisée dans le Plan d'Investissement pour la cotation des actions
- Décrivent les **projets et les politiques ou études clés** dans chacun des champs d'actions, étant entendu que ces projets peuvent interagir avec plusieurs champs d'action. Les projets et actions citées sont suivies dans les Portefeuilles de Projets, eux-mêmes renvoyant au suivi général du Plan d'Investissement
- Décrivent les 5 grands **leviers systémiques à mobiliser** pour le déploiement des actions : technologie, gouvernance, innovation, capacité et filières, modèle économique.
- Définissent les **résultats stratégiques** à observer pour le pilotage des transitions du territoire.
- Répertorient **l'ensemble des actions liées à la Fiche Action**, par pourcentage de contribution à celle-ci.
- Identifient la **contribution de chaque Fiche Action aux objectifs stratégiques** du Plan Climat & Biodiversité

Résumé constitutif des portefeuilles de projets du Plan Climat et Biodiversité

Les actions et projets du territoire identifiés sont répertoriés dans 7 portefeuilles :



Résumé constitutif des portefeuilles de projets du Plan Climat et Biodiversité

Les portefeuilles de projets font le lien d'une part entre le plan climat et biodiversité, sa stratégie et son plan d'action, et d'autre part entre les projets opérationnels portés par la collectivité et les partenaires du territoire, ainsi que le plan d'investissement pour permettre la recherche de financements innovants. Les portefeuilles alimentent chacun plusieurs fiches action et constituent la base opérationnelle de suivi et de mise en œuvre des fiches actions.

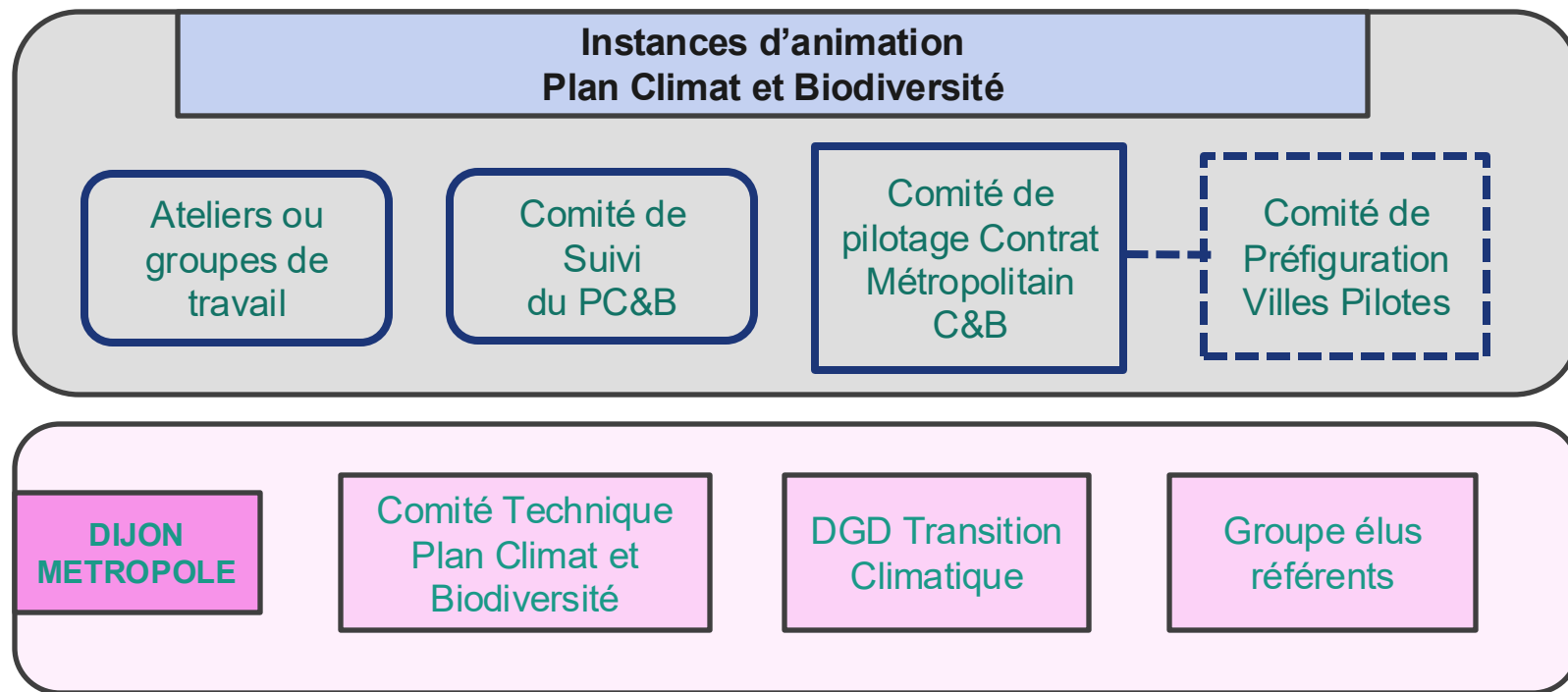
Ils permettent de :

- Identifier les **contributions des actions et projets aux Fiches Action**,
- Donner une vision agrégée des investissements (CAPEX, OPEX) selon les différents financeurs (Dijon métropole, acteurs du territoire publics et privés, habitantes et habitants) ;
- **Faciliter la gouvernance** :
 - en développant une compréhension plus globale des projets portés sur le territoire,
 - en alimentant le plan d'investissement et le travail sur le financement des projets

6

Les instances de pilotage

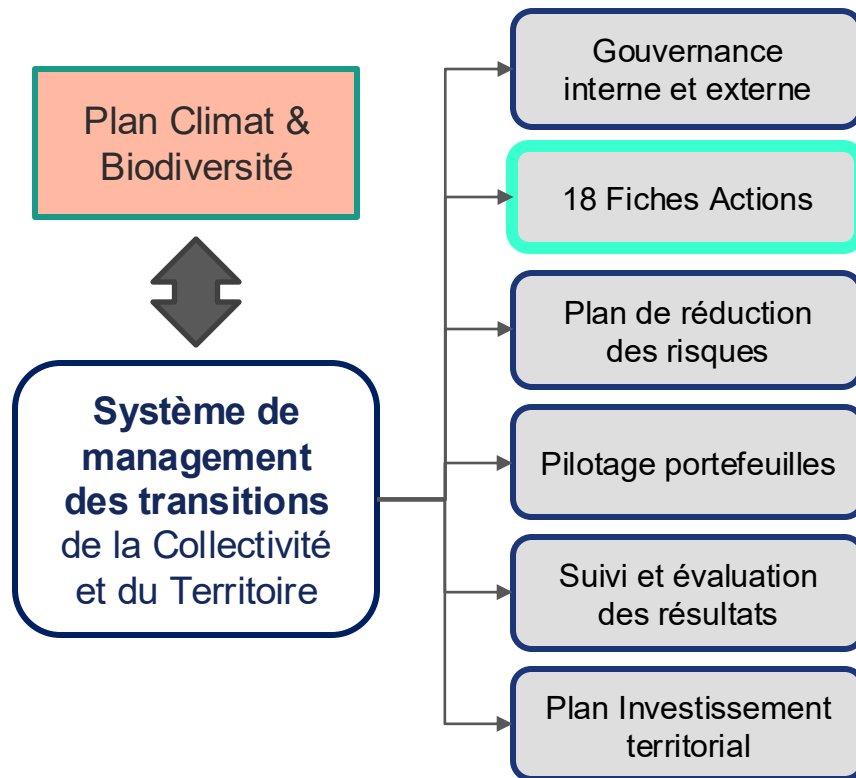
Les instances d'animation et de pilotage du Plan Climat et Biodiversité



Le Plan Climat et Biodiversité, un atout pour piloter les transitions

En s'appuyant sur les Fiches Actions du Plan Climat et Biodiversité, et afin de pouvoir piloter la stratégie de transition sur le territoire, le système de management des transitions de la collectivité et du territoire doit permettre :

- D'assurer le suivi de la gouvernance interne et externe
- D'assurer le suivi et l'évaluation des Fiches Actions
- D'assurer le suivi du Plan de réduction des risques
- D'assurer le pilotage des portefeuilles de projets
- D'assurer le suivi et l'évaluation des résultats
- D'assurer le suivi du Plan d'investissement territorial





Dispositif de suivi et d'évaluation

Evaluation et amélioration continue du Plan Climat et Biodiversité

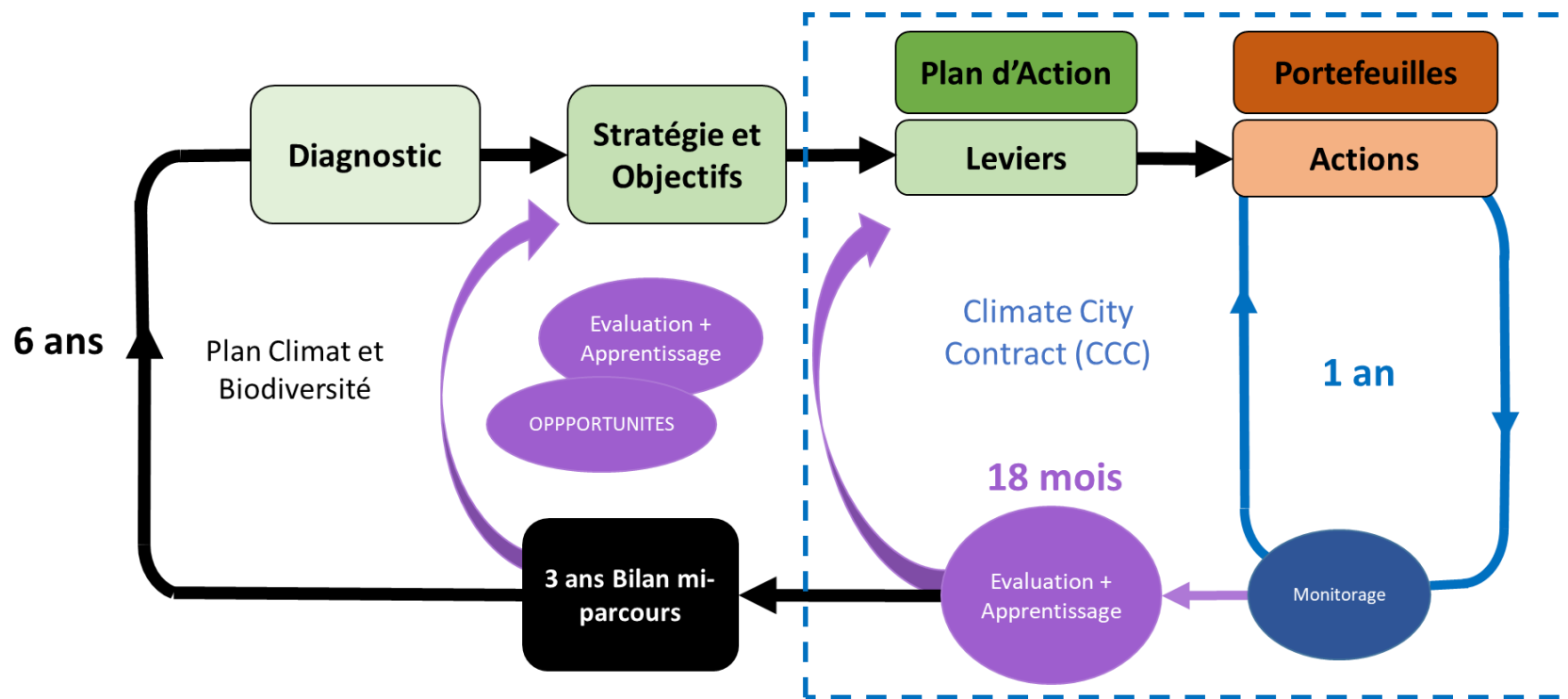
Afin de suivre les progrès des transitions sur le territoire, les objectifs du Plan Climat et Biodiversité ont été traduits en **cibles de résultats** à atteindre.

L'une des phases de pilotage consistera alors à mesurer, analyser et **évaluer la progression territoriale dans l'atteinte des objectifs** du Plan Climat et Biodiversité. C'est à l'aide des Fiches Actions et des portefeuilles de projets que seront analysées les contributions des actions aux objectifs.

S'inscrivant dans une démarche d'amélioration continue, il s'agira d'identifier les dysfonctionnements et de renforcer les **leviers d'amélioration** et actions efficaces identifiées.

Ce processus d'évaluation permet d'inscrire le territoire dans une démarche volontariste d'atteinte des objectifs fixés en rendant plus efficace le pilotage et le management du Plan Climat et Biodiversité.

Evaluation et amélioration continue du Plan Climat et Biodiversité



Evaluation et amélioration continue du Plan Climat et Biodiversité

Ce suivi et ces évaluations auront lieu en trois grandes périodes :

- **Le monitoring annuel du Climate City Contract (annuel)** : Un diagnostic rapide des leviers et du plan d'actions est réalisé, les données de production et consommation d'énergie ainsi que gaz à effet de serre sont mises à jour et permettent d'avoir un aperçu de la dynamique sur le territoire. Des modifications à la marge du Plan d'Action peuvent être réalisées.
- **L'évaluation à mi-parcours (3 ans)** : L'évaluation à mi-parcours vise à réaliser un point d'étape de la mise en œuvre de la stratégie, de l'avancement des projets ainsi que du fonctionnement de la gouvernance. Elle permet ainsi d'ajuster la stratégie du Plan Climat et Biodiversité si besoin et de relancer la mobilisation du territoire.
- **La révision du plan climat et biodiversité (6 ans)** : Il s'agit de la refonte totale du Plan Climat et Biodiversité avec la construction d'une nouvelle stratégie associée à de nouveaux objectifs et à un nouveau plan d'actions à 6 ans.



Annexes

Inventaire des documents clés du Plan Climat et Biodiversité

Le plan climat et biodiversité a fait l'objet de 3 délibérations: Le plan climat et biodiversité composé de sa stratégie, de son plan d'actions et de ses annexes, le Contrat métropolitain pour le climat et la biodiversité et le plan d'investissement.

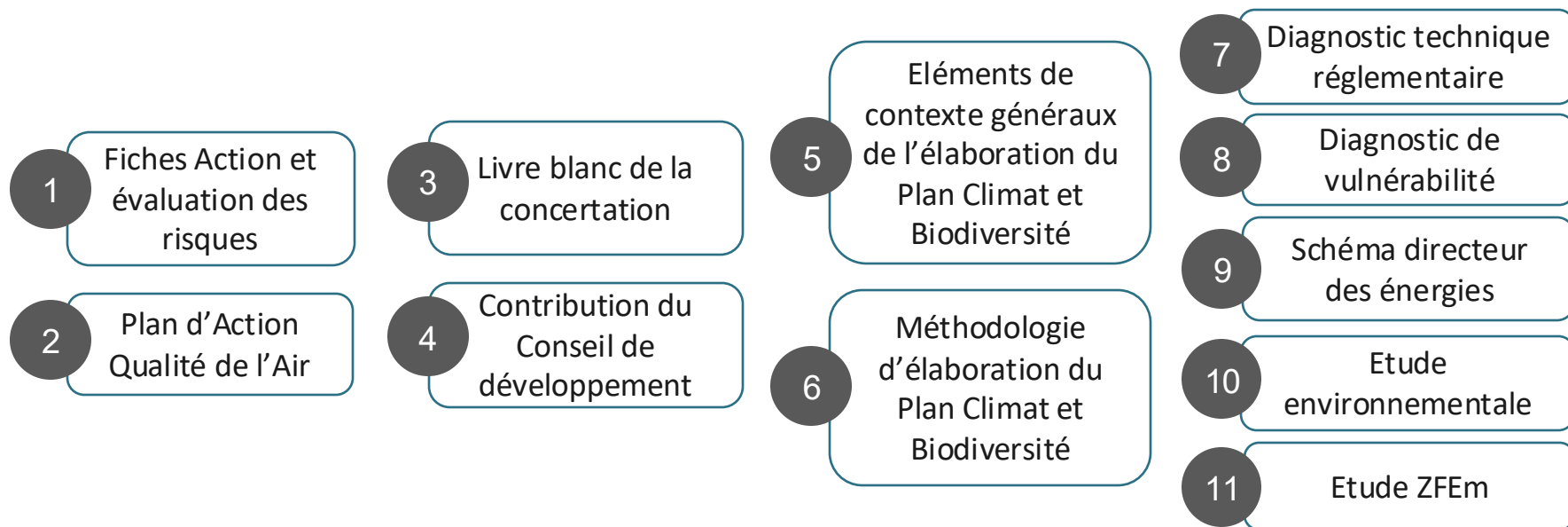
Il répond à une obligation réglementaire, le plan climat air énergie territorial (PCAET), et à un engagement européen, le Climate City Contract (CCC).

Délibération du conseil métropolitain 26 Juin 2025	DELIB_DM2025_06_26	Approbation du Plan Climat et Biodiversité	CCC - Action Plan
Délibération du conseil métropolitain 26 Septembre 2024	DELIB_DM2024_09_26_005_M	Plan Climat et Biodiversité	CCC - Action Plan
	DELIB_DM2024_09_26_006_A	Contrat Métropolitain pour le Climat et la Biodiversité	CCC - Commitment
	DELIB_DM2024_09_26_007_B	Modélisation prospective de la trajectoire financière	CCC - Invest Plan
		Méthode de calcul du coût des mesures en faveur du climat et de la biodiversité	

Inventaire des annexes du Plan Climat et Biodiversité

Délibération du Conseil métropolitain du 26/06/2025

Annexes du Plan Climat et Biodiversité



DIJON MÉTROPOLE

Plan Climat et Biodiversité

2024 - 2030

Annexe 6

**MÉTHODOLOGIE GÉNÉRALE D'ÉLABORATION
DU PLAN CLIMAT ET BIODIVERSITÉ**



Dijon Métropole
40 Avenue du Drapeau
21000 Dijon
Tel : 08 80 50 35 35

Dijon s'engage

